

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer à la référence :

« à l'article L. 313-11 »

la référence :

« au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.

L'article 40 *bis* nouveau voté au Sénat avec le soutien du Gouvernement prévoit un CPOM pour les EHPAD et les résidences « autonomie ».

Il convient donc de prendre en compte cette nouvelle référence dans la codification à venir.